

Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...)
L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Depuis plusieurs années, l'Union Européenne est devenue un partenaire financier incontournable pour la réalisation de nos travaux d'investissement.



MODERNISATION DES ARROSAGES, ARROUSAIRE TRANCHE 8



Le secteur modernisé dans le cadre des travaux de l'Arrosaire tranche 8 est un secteur qui se trouve sur la commune de l'Isle sur la Sorgue, essentiellement agricole et desservi jusqu' alors par deux filiales d'arrosage. Il concerne plus précisément le nord de "Petit-Palais", quartiers "Fangas, la Tour de Camp et la Grande Bastide".

Comme lors de tous les travaux de modernisation, le réseau sera posé en empruntant, autant que possible, le cheminement des réseaux gravitaires existants, 6,8 km de canalisations en fonte et PVC, avec des diamètres allant du 300 fonte au 110 PVC, seront posés.

Toutes les propriétés agricoles comprises dans les périmètres définis, seront desservies au moyen de bornes d'irrigation de diamètres 80 et 100 mm ou de micro-bornes. Cette tranche de travaux permettra d'alimenter 73 points de desserte.

Les économies d'eau générées dans le cadre de cette opération ont été estimées à 575000 m³.

Cette tranche de travaux d'un montant total estimé d'environ 692016,71 € HT bénéficie des financements du fonds européen FEADER, de l'Agence de l'Eau et du Département de Vaucluse.



VERS UNE EXTENSION DU BASSIN DE L'ARROUSAIRE



Créé au début des années 90, pour desservir environ 1200 ha, le bassin de l'Arrosaire situé sur les hauteurs de Lagnes permet aujourd'hui d'alimenter près de 1500 ha. La station, le bassin et le réseau qui en dépendent constituent un point névralgique du canal, qu'il nous faut absolument sécuriser. Nous avons donc engagé une étude pour étudier la faisabilité d'une augmentation de la capacité du bassin et évaluer son coût. La solution technique retenue : une réhausse qui permettra de porter sa capacité de 15 à près de 30000 m³. Si cette option devait être validée, elle sera réalisée dans la dernière tranche de modernisation du secteur de l'Arrosaire, confortant ce secteur comme un point central du périmètre du canal.

L'ASCO DU CANAL DE L'ISLE CHANGE DE LOCAUX

Les locaux actuels qui ont été créés au début des années 1990 étaient alors entourés de champs. Aujourd'hui, nos locaux ont été rattrapés par l'urbanisation et le développement de la commune de l'Isle sur la Sorgue, et la ZA des Ferrailles est construite de toutes parts. Nos capacités d'accueil, suffisantes à l'époque montrent aujourd'hui leurs limites et plusieurs riverains se plaignent de nuisances liées à notre activité. Il était temps de changer de locaux.



Le canal fait donc le choix de déménager vers la commune de Lagnes, à l'endroit où est implantée notre station de pompage de l'arrosaire. Le projet consiste en la création de deux bâtiments construits avec une charpente métallique, équipés d'une toiture recouverte de panneaux photovoltaïques.

Le bâtiment situé à l'entrée de la parcelle sera le bâtiment administratif et permettra l'accueil des arrosants. Construit avec un étage, il permettra au canal de centraliser et réaliser de nombreux événements qui ponctuent la vie du canal de l'Isle et des autres associations qui y siègent (réunions syndicales, assemblées...).

Le hangar, situé en fond de parcelle permettra au canal de disposer d'un local technique, avec un espace conséquent. Ce bâtiment nous permettra de disposer d'une capacité de stockage suffisante, ainsi que d'un stock de pièces (compresseurs, bornes...) correctement organisé. Il permettra le parking de tous nos engins de manière sécurisée.

Enfin, le site en lui-même sera suffisamment grand pour permettre de régler les problèmes de stationnement, organiser la circulation en toute sécurité et régler le problème des nuisances aux riverains.



LE CANAL EN PRATIQUE



FIN DE L'ENCAISSEMENT DES ESPECES ET DES CHEQUES ETRANGERS

Le paiement en espèce en trésorerie ne sera plus possible à compter du 20 février 2020, par ailleurs, à compter du 1er avril 2020, la Banque de France ne procédera plus à la compensation des chèques dits « étrangers », c'est-à-dire provenant d'une banque étrangère.

En conséquence, le Trésor Public auquel les propriétaires membres adressent leurs paiements, devra refuser l'encaissement de ces valeurs (espèces ou chèques étrangers) au profit de paiement par carte bancaire ou par virement.

Prélevement : Vous souhaitez passer au prélèvement par virement automatique : passez au siège vous faire enregistrer pour l'exercice 2021. N'oubliez pas de nous prévenir en cas de mise à jour de vos coordonnées bancaires.

L'INDISPENSABLE : Vente ? Achat ? Mutation ? Travaux ? Pensez à vous assurer des points suivants :

- Afin de pouvoir envoyer la facture au bon destinataire, vous devez nous informer de la vente ou division de votre parcelle, en vous rendant dans nos locaux avec l'acte notaire.
- Le notaire doit informer l'acheteur lors de tout acte de division ou de mutation de parcelle de la présence des réseaux du canal de l'Isle.
- Tous travaux réalisés sur une parcelle du périmètre du canal doit faire l'objet d'un DICT, à défaut d'une demande d'autorisation en bonne et due forme auprès de l'ASCO.



Pour toute information, renseignement ou pour simplement mieux connaître le canal, une seule adresse : www.canal-lisle.fr

LE MOT DE PIERRE BARBANSON, PRÉSIDENT DU CANAL :



De l'arrosage antigel pendant près de 15 jours en mars et avril, une canicule avec 44°C fin juin, des records de température battus dans toute la France. Ailleurs, des arrêtés sécheresse pris très tôt dans la saison et qui se sont poursuivis jusqu'à novembre 2019 pour certains cours d'eau du Vaucluse. L'intensité de la sécheresse a été telle que nous avons dû réduire nos prélèvements fin septembre et début octobre, lorsque le système Durancien pourtant jugé comme sécurisé, a atteint ses limites.

Lors de tels événements, printemps comme été, nous travaillons à prévenir au plus juste, pour pouvoir satisfaire les besoins des membres de l'ASCO et faire en sorte que les arrosants ne ressentent pas l'ensemble des efforts faits par le personnel du canal pour s'assurer que tout le réseau gravitaire comme pression fonctionne correctement. Mais dans ces situations, le matériel est fortement sollicité et nous ne comptons plus le nombre d'interventions d'entretien, de réparation et de changement que nous avons dû faire. Plus que jamais il est apparu cette année que nos réseaux et l'eau que nous transportons sont indispensables à nos membres et à la viabilité des exploitations agricoles du périmètre, mais qu'ils sont aussi vulnérables.

C'est avec ce constat en tête, qu'à nouveau cette année, le conseil syndical a travaillé au plus juste pour mieux répartir ses dépenses tout en s'assurant du bon entretien de ses différentes stations de pompage, de son réseau pression et de son réseau gravitaire. Nous poursuivons aussi la modernisation de nos réseaux avec le passage sous pression de la desserte sur le secteur Petit Palais et quartier Fangas, qui attendaient notre passage depuis longtemps. Le syndicat est bien conscient que c'est du bon entretien de ses ouvrages et des investissements renouvelés sur son réseau, que viendra la pérennité de l'ASCO.

D'un côté plus léger, le canal démarra aussi en 2020 la construction de son nouveau siège, qui sera situé sur la commune de Laques, à proximité de la station de pompage de l'arrosaire. Des locaux, avec une toiture équipée de panneaux solaires, au cœur de notre périmètre irrigué et résolulement tournés vers l'avenir. Vous trouverez plus d'éléments sur ce sujet dans notre bulletin.

Bonne saison d'arrosage 2020 donc.



Canal de l'Isle



DES RENSEIGNEMENTS ? DES INFORMATIONS ?
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

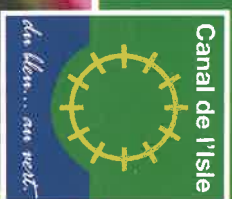
ASCO du canal de l'Isle
ZA les Ferrailles n° 30
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Tél. 04 90 38 00 69 • infos@canal-isle.fr
www.canal-isle.fr

Nos bureaux sont ouverts au public les :
lundi, mardi, jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15
mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h00.

COMITÉ DE RÉDACTION



PARTENAIRES FINANCIERS DES OPÉRATIONS :



Canal de l'Isle

BULLETIN D'INFORMATION

2020

